

Questions orales

relâcher un peu. Les pressions commencent à diminuer et j'ai bon espoir—et je l'espère pour tous les Canadiens—que nous pourrions prochainement annoncer le succès de notre politique et voir les taux d'intérêt descendre de façon plus permanente.

[Traduction]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, étant donné que le ministre d'État aux Finances a des choses à annoncer, il aurait peut-être la bonté de nous dire, à la lumière des questions posées par la Chambre de commerce, l'Association des compagnies de fiducie du Canada, l'Association des banquiers canadiens et le secteur des assurances, si le projet de loi longtemps attendu sur la réforme des institutions financières sera présenté à la Chambre dans un avenir rapproché? Peut-il nous donner une date aujourd'hui?

[Français]

L'hon. Gilles Loiseau (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je félicite le député de l'intérêt qu'il porte à un secteur qui est effectivement tout à fait important.

Étant membre du Comité permanent des finances, il sait pertinemment que mon ministère, le ministère des Finances, a eu l'occasion de déposer dans cette Chambre, suite à ses budgets, un nombre assez impressionnants de projets de loi, de sorte que nous avons occupé un temps considérable de la Chambre.

De plus, il s'agit de changements qui sont extrêmement importants et qui vont, dans certains cas, moderniser des législations qui n'ont pas été touchées depuis 70 ans. Nous demeurons résolu de déposer ces projets de loi le plus tôt possible, dès que nous pourrions les inscrire au programme de cette Chambre.

* * *

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Elle concerne la nomination de M. Nickolas Murray, qui dirige actuellement l'Association des consommateurs du Canada, au poste de président du nouvel organisme de surveillance de la TPS.

Des membres et d'anciens présidents de l'Association des consommateurs ont dénoncé cette nomination. Comment M. Murray peut-il servir deux maîtres? D'une part, il est à la tête d'un groupe indépendant de protection du consommateur; d'autre part, il dirigera le bureau d'informa-

mation sur la TPS, un organisme sans pouvoirs où il sera davantage un chien de salon qu'un chien de garde.

Le gouvernement essaie-t-il d'apaiser la population, de museler l'Association des consommateurs, ou de faire les deux à la fois?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cette question est aussi absurde aujourd'hui qu'elle l'était hier. Le député sait que le nouveau bureau d'information des consommateurs est un organisme indépendant, qui n'a aucun lien de dépendance avec le ministre ou avec le gouvernement.

Le député devrait savoir, et c'est cela que je ne m'explique pas, que M. Murray a servi et continue de servir les intérêts des consommateurs, de tous les consommateurs, en tant que directeur de l'Association des consommateurs du Canada. Il servira dorénavant leurs intérêts en qualité de chef du nouveau bureau d'information.

Il n'y a pas matière à conflit d'intérêts dans le fait qu'une personne hautement qualifiée, en l'occurrence M. Nickolas Murray, à qui le bien des consommateurs tient à coeur, se voit offrir la direction d'un tel organisme dans l'intérêt de tous les consommateurs canadiens.

• (1400)

[Français]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, la réponse du ministre est typique de lui et de son groupe. Ma seconde question s'adresse au même ministre. Le ministre ne croit-il pas que la seule solution décente est d'exiger la démission de M. Murray, soit de l'Association des consommateurs ou de la présidence du Bureau d'information sur la TPS, qui de toute façon n'est qu'un bureau de relations publiques pour le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, dans l'éventualité où elle aurait pu procurer quelque avantage à M. Murray ou entrer en conflit avec les intérêts des consommateurs canadiens, cette nomination n'aurait pas été faite.

M. Murray a bel et bien à coeur et à l'esprit les intérêts de tous les consommateurs, que ce soit en sa qualité de directeur de l'Association des consommateurs du Canada